



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4967

Texte de la question

M Jean-Louis Masson demande à M le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, chargé du commerce et de l'artisanat, de bien vouloir lui indiquer quelles étaient au 1er juillet 1988 les infractions constatées dans chaque région française à la législation afférente à l'urbanisme commercial. Pour chaque région, il souhaiterait également connaître le nombre des infractions qui duraient depuis plus de six mois.

Texte de la réponse

Reponse. - Par circulaire du 31 juillet 1986, les préfets ont été invités à établir un rapport annuel relatif aux infractions à la réglementation de l'urbanisme commercial constatées dans leur département. Les informations disponibles à cet égard ressortent, à ce jour, des rapports annuels relatifs aux infractions relevées en 1987. Le bilan de l'année 1988 sera établi en 1989. Le tableau ci-dessous retrace, par nature d'infractions et pour chaque région, les infractions relevées dans le courant de l'année 1987 et fait apparaître le nombre de ces infractions qui, à la date de l'établissement du bilan 1987, persistaient depuis plus de six mois. Note : devant les balises 29 ou 30 mettre la balise 150 REGIONS TOTAL DONT + de 6 mois NATURE DES INFRACTIONS (1) ABCD
Alsace 1 1 - 1 3 3 Aquitaine 7 2 - - 9 3 Auvergne 1 - - - 1 - Bourgogne 1 - - - 1 - Bretagne 6 2 2 1 11 5 Centre 7 - 2 - 9 4 Champagne 1 2 - - 3 - Franche-Comte 1 - - - 1 - Ile-de-France 6 2 1 - 9 - Languedoc-Roussillon 4 - - 1 5 3 Limousin 5 - 1 - 6 1 Pays de Loire 4 - 1 - 5 - Lorraine - - 1 - 1 1 Midi-Pyrénées 6 - - - 6 1 Nord-Pas-de-Calais 9 - - 2 11 5 Basse-Normandie 7 2 1 - 10 4 Haute-Normandie 4 1 - 1 6 1 Picardie 3 1 - - 4 2 Poitou-Charentes 4 - 1 - 5 - Provence-côte d'Azur 5 - - - 5 3 Rhône-Alpes 4 - - 1 5 3 Total 861310 711639 (1) Nature des infractions. A - Extension illégale de la surface de vente ; B - Exploitation illégale de magasins formant unité économique ; C - Exploitation illégale de surfaces extérieures ; D - Ouverture sans autorisation de magasin ayant une surface de vente supérieure aux seuils.

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4967

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3063